Nations Unies A/56/751*

Assemblée générale

Distr. générale
16 janvier 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Cinquième Commission
Points 123 et 98 a) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Environnement et développement durable : mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/56/L.71

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Santiago **Wins** (Uruguay)

1. À ses 38e et 40e séances, les 18 et 24 décembre 2001, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/56/L.71 soumis par le Secrétaire général (A/C.5/56/28). À la 38e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant établi par ce comité (A/56/710).

2. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus de séance correspondants (A/C.5/56/SR.38 et 40).

Décision de la Cinquième Commission

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/56/28), la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/56/L.71, elle devra ouvrir un crédit supplémentaire de 352 500 dollars au titre du chapitre 26

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

01-71264* (F) 010202 010202

(Information) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003. Conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, ces ressources seront prélevées sur le fonds de réserve.